

1. Points-clés sur les nouveautés

Vaccination contre les infections invasives à méningocoques

Nourrissons

Depuis le 1^{er} janvier 2025, la vaccination contre les méningocoques ACWY et la vaccination contre le méningocoque B sont obligatoires chez tous les nourrissons.

La vaccination contre les méningocoques ACWY est réalisée selon le schéma suivant : une dose à l'âge de 6 mois (Nimenrix) suivie d'une dose de rappel à l'âge de 12 mois (Nimenrix ou Menquadfi). Pour tous les nourrissons n'ayant jamais été vaccinés contre les sérogroupes ACWY (y compris ceux ayant déjà été vaccinés contre le séro groupe C), la vaccination de rattrapage entre 12 et 24 mois nécessite une dose de vaccin contre les méningocoques ACWY.

La vaccination contre les méningocoques de séro groupe B est réalisée avec le vaccin Bexsero® selon le schéma suivant : première dose à l'âge de 3 mois, deuxième dose à 5 mois et dose de rappel à 12 mois (M3, M5, M12). Le rattrapage jusqu'à 24 mois se fait selon le schéma mentionné au chapitre 2.10.

Adolescents et jeunes adultes

La vaccination contre les méningocoques ACWY est recommandée chez tous les adolescents âgés de 11 à 14 ans indépendamment de leur statut vaccinal. Dans le cadre du rattrapage vaccinal, cette vaccination contre les méningocoques ACWY est également recommandée entre 15 et 24 ans révolus.

La vaccination contre le méningocoque B peut être proposée aux personnes âgées de 15 à 24 ans révolus.

Vaccination contre la dengue

La vaccination contre la dengue par le vaccin Qdenga est recommandée aux Antilles, en Guyane, à Mayotte et à La Réunion :

- Chez les enfants et adolescents âgés de 6 à 16 ans, résidant dans ces territoires, avec antécédant documenté de dengue.
- Chez les personnes âgées de 17 à 60 ans présentant des comorbidités (drépanocytose, hypertension artérielle compliquée, diabète, obésité, insuffisance rénale, affections cardio-pulmonaires chroniques, autres hémoglobinopathies, thrombocytopathies), avec ou sans antécédent de dengue, résidant dans ces territoires, en raison du risque de décompensation de ces comorbidités par la dengue.

Vaccination contre les infections à pneumocoques

La vaccination contre les infections à pneumocoques est élargie à l'ensemble des personnes âgées de 65 ans et plus selon un schéma à dose unique de Prevenar20.

Vaccination contre la coqueluche

Dans un contexte de recrudescence marquée de la coqueluche en France depuis le début de l'année 2024, avec un nombre de décès particulièrement élevé chez les nouveau-nés et les nourrissons, la HAS a recommandé en juillet 2024 :

- Un rappel pour les adultes de l'entourage du nouveau-né âgés de plus de 25 ans, si la mère n'a pas été vaccinée pendant la grossesse, ou si elle a accouché moins d'un mois après la vaccination, ils recevront une dose de rappel de vaccin dTcaPolio si la vaccination coquelucheuse antérieure remonte à 5 ans ou plus (ce délai étant de 10 ans hors contexte sanitaire particulier).
- La vaccination contre la coqueluche pour les professionnels ayant une injection datant de plus de 5 ans dans le cas d'une urgence sanitaire (contexte épidémique et un risque de grands rassemblement favorisant une grande circulation de la coqueluche).

Ces recommandations restent en vigueur en 2025.

Vaccination contre les infections à VRS

Femme enceinte

Pour protéger les nouveau-nés et les nourrissons de moins de 6 mois, la vaccination contre le VRS avec le vaccin Abrysvo, est recommandée chez la femme enceinte entre la 32^e et la 36^e semaine d'aménorrhée (SA), en amont de la période épidémique et jusqu'à la fin de cette période.

Adultes âgés de 65 ans et plus

La vaccination saisonnière (entre septembre et janvier) contre le VRS avec les vaccins Abrysvo ou Arexvy ou mRESVIA est recommandée sans préférence entre les trois vaccins sous réserve de disponibilité des vaccins, chez toutes les personnes âgées de 75 ans et plus, et chez les personnes âgées de 65 ans et plus présentant une pathologie respiratoire chronique ou cardiaque susceptibles de décompensation lors d'une infection à VRS. La nécessité d'une dose de rappel n'a pas été établie à ce jour.

Les recommandations pour les personnes âgées de 65 ans et plus seront effectives dès lors que ces vaccins seront pris en charge par l'assurance maladie dans le cadre du droit commun.

Vaccination contre la rougeole, Oreillons, Rubéole

Un **rattrapage** est recommandé pour les personnes nées après 1980 n'ayant reçu aucune dose ou une seule dose de vaccin trivalent ROR. Les personnes nées depuis 1980 et ayant reçu leur première dose de vaccin contre la rougeole avant l'âge de 12 mois doivent recevoir une troisième dose de vaccin trivalent.

Vaccination contre le Mpox

Dans le cadre de la campagne de vaccination réactive mise en œuvre depuis 2022, et dans un contexte d'alerte sanitaire, la stratégie vaccinale contre le Mpox sur le territoire national a été actualisée en août 2024. Deux stratégies de vaccination sont recommandées :

- Une stratégie de **vaccination réactive** autour des cas identifiés d'infection à Mpox chez les personnes contacts à risque et chez les personnes immunodéprimées ayant un contact étroit avec une personne-contact à risque ;
- Une campagne de **vaccination préventive**, en préexposition, des personnes à haut risque d'exposition

Dans les deux stratégies, la vaccination est recommandée en utilisant les vaccins antivarioliques de 3^e génération (Imvanex® et Jynneos®). Ces vaccins ne sont pas commercialisés en France et font l'objet d'une procédure spécifique de distribution.

Ces recommandations sont maintenues durant toute l'année 2025.

Nouveautés réglementaires

Extension des compétences vaccinales

Plusieurs textes réglementaires, modifiant les textes du 8 août 2023 en matière de compétences vaccinales ont été publiés en date du 4 décembre 2024 :

Vaccination contre la grippe saisonnière et le covid-19 et obligations de formation

- **Les infirmiers** peuvent désormais prescrire et administrer les vaccins contre le Covid-19 aux personnes âgées de 5 ans et plus, qu'elles soient ciblées ou non par les recommandations. Ils sont dispensés de suivre une formation à la prescription de vaccins, à condition de prescrire uniquement ceux contre la Covid-19 ou la grippe saisonnière.
- **Les pharmaciens** peuvent administrer et prescrire les vaccins contre le Covid-19 aux personnes âgées de 5 ans et plus, ciblées ou non par les recommandations ; Ils sont dispensés de formation à l'administration de vaccins dès lors qu'ils ont déjà suivi la formation à la vaccination contre la grippe saisonnière ou la Covid-19 ; Ils sont dispensés de formation à la prescription de vaccins dès lors qu'ils prescrivent uniquement les vaccins contre la Covid-19 ou la grippe saisonnière.

Compétences vaccinales des préparateurs en pharmacie d'officine

Les préparateurs en pharmacie d'officine peuvent administrer certains vaccins sous la supervision d'un pharmacien formé, après avoir reçu une formation spécifique. Ils sont dispensés de suivre une nouvelle formation à l'administration de vaccins s'ils administrent uniquement des vaccins contre la Covid-19 ou la grippe saisonnière et qu'ils ont reçu la formation à la vaccination contre la Covid-19.

Vaccins contre la Grippe

À la suite des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en février 2024, l'Agence Européenne du Médicament (EMA) recommande que la souche grippale de la lignée B/Yamagata soit retirée des vaccins contre la grippe. Ainsi, une transition des vaccins grippaux quadrivalents inactivés vers des vaccins grippaux trivalents inactivés qui n'incluent plus la souche B/Yamagata sera effective au plus tard pour la saison hivernale 2025/2026.

Nouveaux vaccins recommandés dans le calendrier des vaccinations

- Vaccins contre la **grippe**
 - Flucelvax Trivalent
 - Influvac Trivalent
 - Vaxigrip Trivalent
- Vaccins contre les infections à **virus respiratoire syncytial**
 - Arexvy (vaccin recombinant, avec adjuvant)
 - Abrysvo (vaccin bivalent, recombinant)
 - MResvia (vaccin à ARNm)
- Vaccins contre les infections à **Pneumocoque**
 - Prevenar 20 (vaccin antipneumococcique polysidique conjugué 20-valent, adsorbé)
 - Vaxneuvance (vaccin pneumococcique polysidique conjugué 15-valent, adsorbé)

Les professionnels sont invités à consulter la [Base de données publique des médicaments](#) pour les informations relatives à la commercialisation et au remboursement des vaccins

Arrêt de commercialisation

Dengvaxia® : arrêt de commercialisation depuis le 31 mars 2024.

Revaxis® : arrêt de commercialisation depuis le 1^{er} juillet 2024. Voir chapitre 2.3 (vaccination contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite).

Zostavax : arrêt de commercialisation depuis le 13 août 2024.

Neisvac : arrêt de commercialisation prévu pour le 30 juin 2025.

Le calendrier des vaccinations est susceptible d'être mis à jour en fonction des actualités liées à la vaccination.

Les professionnels sont invités à consulter régulièrement le site du ministère en charge de la santé sur lequel est publiée la version datée.